



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

M. Thierry DEHAYNIN, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 35 sont présents 10 excusés et 5 absents

Quorum : 26 Majorité absolue : 18

Municipalité : présente

Huissier : vacant

Le Conseil peut délibérer valablement, la séance est ouverte.

Le Président rend hommage à la mémoire de Mme Viviane SCHAUB épouse de M. Harry SCHAUB, Conseiller municipal, et de M. Marc VITTOZ, ancien Président du Conseil communal, décédés récemment puis passe immédiatement la parole à M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, qui rend un hommage très ému à la mémoire du jeune Lionel DECREÉ, enfant de la Commune (fils de Johnny DECREÉ), décédé accidentellement en février 2018. Une minute de silence est observée.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2018

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 28 mars 2018
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et des Délégations aux instances intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Présentation du raccordement du bâtiment du Centre sportif des Rojalets sur un chauffage à distance (CAD) qui sera installé sur l'ensemble du périmètre des Rojalets (Chaucey, Necker Rojalets et Centre sportif de Commugny-Coppet)
9. Renvoi en commission du préavis n° 01/2018 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 127'000.-- TTC pour le raccordement du bâtiment du Centre sportif des Rojalets sur un chauffage à distance (CAD).
10. Préavis municipal n° 02/2018 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal
11. Interpellation de Monsieur le Conseiller Emanuel WEISSKOPF concernant la cession des actions de Télé-Dôle au Conseil régional
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Le Président passe la parole à M. Jean-Pierre RODIEUX qui demande la modification suivante :

Page 72, avant dernier§ : remplacer « par ailleurs » par « d'autant plus ».

La phrase devient : « M. Jean-Pierre RODIEUX trouve ambigu le terme « entretien correct » employé par la Commission des finances **d'autant plus** que la plupart des postes d'entretien, qui figurent au Budget 2018, soient très en dessous de ceux des Comptes 2016 ».

M. Christian PETER signale :

Page 67, point 5.3 : il s'agit de Monsieur « **Daniel** » FLESHER et non Christian.

M. Guillermo DE LA FUENTE se réfère à la page 67, point 5.2, et estime qu'il n'y a pas 140 personnes qui travaillent à l'AJET.

M. Pierre MAILLEBAU indique qu'il y a bien approximativement 140 personnes qui y travaillent. Il donnera des détails et l'équivalent temps plein (ETP) exact lors d'un prochain Conseil.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017, corrigé selon les remarques ci-dessus, est approuvé.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne lecture de la liste des demandes d'examen en cours qui doivent faire l'objet d'un préavis.

4.1 Poste d'huissier

Ce poste est toujours vacant. Les candidatures sont à adresser à bureau@commugny.ch.

4.2 Courrier reçu

Le Président signale qu'il a reçu une lettre recommandée de Mme Karine MOTTIER dans laquelle elle demande des informations concernant un éventuel projet de construction près du carrefour de la Laiterie. Il précise qu'il n'a aucune information allant dans ce sens et attend pour répondre à Madame MOTTIER la réponse de la Municipalité à la pétition initiée par cette habitante.

4.3 Réunion des Présidents de Commissions et Délégations du 17.01.2018

Cette réunion a été très instructive et a débouché sur des propositions intéressantes. Le procès-verbal va être adressé à tous les participants, à Mme la Syndique et à M. le Préfet prochainement. Le Président est désolé du retard pris dans la rédaction de ce document, il en explique les causes et précise que cela ne retarde en rien les discussions avec Mme la Syndique sur tous les sujets évoqués à cette réunion et remercie Mm la Syndique pour son écoute et les longues réunions accordées sur ces sujets

4.4 Table ronde du 7 février 2018

Lors de cette rencontre, les participants ont pu lister les problèmes existant dans la Commune et faire des propositions positives. Un compte-rendu sera également envoyé à tous les participants. Le Président signale qu'il a partagé ses notes avec Mme la Syndique qu'il remercie à nouveau de son écoute.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

Le Président passe la parole à M. Christian LOWE qui signale :

5.1 Commission des routes

Elle s'est réunie le 11 janvier 2018 pour examiner divers sujets, informer ses nouveaux membres sur la problématique des routes (connaissances techniques, procédures, mise à l'enquête, timing, etc.) afin qu'ils soient capables d'examiner les différents préavis et puissent discuter avec le Bureau d'ingénieurs.

Il a aussi été question des « points chauds » de la Commune et du Plan des Circulations.

La Commission s'est prononcée en faveur de la réalisation de trottoirs franchissables, ou de placettes, pour délimiter les zones plutôt piétonnes de celles empruntées par les véhicules ceci à l'aide de deux rangs de pavés. Elle a aussi constaté que certains éléments du Plan des Circulations étaient encore valables et que d'autres devaient évoluer. Une discussion devra être ouverte avec la Municipalité. Enfin, elle encourage la Municipalité à enlever les anciens aménagements temporaires au carrefour de la Laiterie.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne les informations suivantes :

6.1 Transports publics

6.1.1 Forum régional de la mobilité du 15 mars 2018 à Prangins

En première partie, le Conseil régional a présenté le bilan de tout ce qui a été mis en place en matière de transports publics dans le District puis le Professeur Yves DELACRETAZ de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) a donné une conférence et présenté des exemples de réalisations intervenues ailleurs dans le monde.

La 2^{ème} partie a été consacrée à des tables rondes autour de quatre sujets :

- Les besoins de déplacement d'aujourd'hui et de demain
- Renforcer et développer les offres de mobilité
- Inciter pour changer les habitudes de mobilité
- Gouvernance pour la mobilité régionale

Certains sujets ont fait l'unanimité comme notamment la simplification de l'accès à l'offre au niveau des réseaux ou des tarifs, du besoin d'une offre multimodale dans le futur (plateforme unique des transports qui permette le choix en fonction du moment de la journée et des besoins

existants), la prise en compte de l'évolution des pratiques des usagers et enfin la question des tarifs et des coûts des transports publics.

Enfin, le Forum a réuni des politiques mais aussi des acteurs des réseaux TPG, TPN, et des représentants de la société civile (chefs d'entreprises, parents, et l'un des deux Co-Présidents du Conseil des jeunes du district de Nyon, etc.).

6.2 Séance d'information de Télé-Dôle du 21 février 2018

La séance était destinée aux actionnaires non membres du Conseil régional et concernait les investissements prévus par cette entité. Ce sujet sera traité sous le point 11 de l'ordre du jour.

6.3 Assemblée des Syndics du District

La rencontre prévue le 15 mars 2018 a été reportée au 3 mai 2018.

6.4 Assemblée des Syndics de Terre-Sainte

Cette Assemblée s'est réunie les 16 janvier à Founex et 21 mars à Chavannes-des-Bois. Elle a traité des sujets divers comme, entre autres, l'adoption des Comptes 2017 du « Pot commun », la position des communes riveraines de l'Aéroport de Genève par rapport à son projet de développement. Elle a aussi mené une discussion avec une délégation du CODIR de l'Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte (AJET) au sujet de l'évolution des activités de l'Association.

6.5 Commission culturelle de Terre-Sainte « Pot commun »

Mme la Syndique encourage les personnes présentes à se rendre aux représentations de l'opérette « la belle Hélène » qui seront données les 8, 9 10 et 11 novembre 2018 au théâtre des Rojalets à Coppet. Elle souligne que le chœur est composé d'habitants de la région. Le lien sera mis sur le site internet communal

6.6 Aéroport de Genève – séance du 2 février 2018 à Vernier

Lors de cette rencontre 62 communes (vaudoises, genevoises, et françaises) ont rédigé et envoyé une lettre à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Celle-ci concerne les nuisances sonores et les couloirs utilisés par les avions, ainsi que la problématique de la mobilité liée aux activités de l'AIG. Copie de la lettre sera jointe au procès-verbal de séance.

6.7 Visite annuelle du Préfet du 24 janvier 2018

Celle-ci a notamment pour but de contrôler les archives de la Municipalité et du Conseil communal et d'échanger sur divers sujets d'actualité. Etaient présents Mme la Syndique, les membres de la Municipalité, la Secrétaire municipale, la Préposée du Contrôle des Habitants, ainsi que le Président et la Secrétaire du Conseil communal. La matinée s'est déroulée à la satisfaction de tous les intervenants.

6.8 Ressources humaines

Nouveaux collaborateurs et collaboratrices :

Administration

Au 1^{er} février 2018 : M. Jérôme ISCHI, Adjoint administratif (100 %) et Mme Lysiane TISSOT, Assistante administrative (30 % Service technique et 20 % Greffe municipal).

Conciergerie

Au 1^{er} janvier 2018 : M. Claudio MENDICINO, Concierge (100%) et Mme Albina VERISSIMO, Concierge (100%). Mme la Syndique précise que M. MENDICINO n'a pas d'activité professionnelle à côté de son travail et que Mme VERISSIMO est une ancienne employée d'ARSCO SA qui travaillait déjà pour Commugny à près de 70% depuis 2012, en tant qu'employée d'ARSCO SA. Enfin, Mme Lucia GLEIBER a été engagée en qualité de Surveillante de l'arrêt de bus scolaires.

Depuis le 1^{er} février 2018 deux chefs d'équipe ont été nommés aux Services « Conciergerie » et « Voirie & Espaces verts ».

Enfin, à partir du 1^{er} mars 2018 M. Steve PARPAYOUNÉ-GAILLARD travaille à 40% comme Gardien à la déchetterie et à 20 % au Service « Voirie & Espaces verts ».

Actuellement, la Commune emploie 17 personnes (déchetterie comprise) plus une apprentie à l'Administration pour un équivalent temps plein de 13.35. L'Organigramme des services et des employés communaux sera joint au procès-verbal.

6.9 Commission de naturalisation

Mme la Syndique indique qu'elle a participé, le 15 février 2018, à une séance d'information organisée par le Service de la population (SPOP) sur le nouveau cadre légal et les nouvelles procédures à appliquer. Elle rappelle que la nouvelle loi cantonale, votée en fin d'année 2017 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur et relève que le Conseil d'Etat n'a pas encore publié le Règlement d'application.

Par ailleurs, les communes ont transmis au Canton les questions qu'elles souhaitent voir introduites dans le futur formulaire de test cantonal et Commugny a encore quelques dossiers à traiter, déposés avant Noël 2017. Enfin, depuis janvier 2018, tous les candidats à la naturalisation doivent s'adresser directement au Canton.

6.10 Projet Piscine /patinoire.

Le dossier est actuellement dans les mains de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP).

M. Michel GOLAY, Municipal, donne les informations suivantes :

6.11 Aide à la traversée à la route de Divonne

Les deux lampadaires ont été installés et les travaux de génie civil, nécessaires à l'installation de l'abribus, interviendront dès que la météo le permettra.

6.12 Rte de Genève (RC2) - tronçon entre la frontière avec Tannay et le carrefour avec la Rte de Coppet

Finalement, le coût des travaux se monte à frs. 218'000.-- au lieu des frs. 607'600.-- demandés dans le préavis en 2016. La Commune a bénéficié d'une subvention pour le revêtement et la lutte contre le bruit de frs. 125'000.--.

6.13 Route de Coppet (RC6)

Le marquage routier sera fait en avril 2018 lorsque les conditions météorologiques seront meilleures.

Les chiffres provisoires s'avèrent également réjouissants puisque le crédit accordé se montait à frs. 383'000.-- et que le coût final, subvention comprise, devrait osciller autour de frs. 151'000.-- soit 39 % du crédit demandé.

En résumé, les conditions favorables de 2017 ont permis d'économiser frs 620'000.-- sur les deux projets (RC2 et RC6).

6.14 Route suisse à Versoix (RC1)

Les travaux sont en cours. Pour plus d'informations consulter le site de l'Etat de Genève ainsi que de la ville de Versoix.

6.15 Carrefour de la laiterie

Les travaux pour les nouvelles mesures de test, telles que déterminées en collaboration avec la Commission des routes, pourront débuter pendant les vacances scolaires de Pâques. Le projet a été soumis à l'enquête publique et a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO). Une signalisation verticale destinée aux piétons sera mise en place. Les piétons seront invités à contourner la laiterie (côté Greny) et à emprunter la traversée de la route de l'Eglise direction Jura. L'ancien passage sera déplacé et les bordures en caoutchouc démontées. Le Plan des circulations traitera en priorité de la route de l'Eglise. La Commission des routes sera invitée à plancher sur le projet avec le Bureau d'ingénieurs. L'objectif est de présenter un préavis cet automne.

6.16 Éclairage public

Les Services industriels de Genève (SIG) ont été mandaté pour préparer un cahier des charges en vue de procéder à un appel d'offres. Il sera réalisé en deux étapes :

- 1) Mise aux normes de l'éclairage public
- 2) Uniformisation du parc des luminaires et passage à l'éclairage (LED)

M. Harry SCHAUB, Municipal, communique ce qui suit :

6.17 Contrôles de vitesse à la Vy-des-Mores réalisés en décembre 2017 et janvier 2018

Des radars enregistreurs ont été installés durant quinze jours à deux endroits dans les sens Founex-Mies et Mies-Founex selon deux protocoles soit avec ou sans affichage de la vitesse.

L'analyse des résultats démontre que 85% des véhicules n'ont pas dépassé la vitesse légale tolérée

et que, selon l'emplacement, 2,4 à 3,7% des véhicules ont dépassé 50km/h et 0,4 à 0,9% les 55 km/h. La vitesse moyenne était de l'ordre de 36 km/h

6.18 Défiibrillateur

La séance d'information du 14 mars 2018 a rencontré un grand succès. L'expérience sera réitérée.

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, signale :

6.19 Ecole et parascolaire

6.19.1 Règlement sur les transports scolaire

Comme prévu par le Règlement des enfants ont été exclus pour une période de deux semaines après avoir reçu deux avertissements. En effet, les turbulences engendrées par le comportement des enfants sont de nature à déranger les chauffeurs et pourraient être la cause d'accidents.

6.19.2 Restaurant scolaire (Necker)

Les travaux sont terminés. Les deux flux de circulation se font bien.

6.20 Mesures prises dans le cadre du chantier du parc central

Des mesures de protection ont été prises (mise en place de balises et vaubans) du côté de l'UAPE et l'arrêt de bus a été déplacé sur la Vy-des-Mores.

Yves HERMANJAT, Municipal, donne les indications suivantes :

6.21 Demande d'implantation d'un immeuble face à la Laiterie

Une réponse négative a été donnée à la demande d'autorisation préalable.

6.22 Point de situation sur l'Espace sports et loisirs

L'autorisation de construire, délivrée début janvier 2018, a fait l'objet de trois oppositions. L'une émanait d'un privé et a été retirée après rencontre avec la Municipalité. Une autre, déposée par l'Association vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH), demandait certains aménagements (accessibilité du chemin aux chaises roulantes, équiper plusieurs bancs d'accoudoirs, faire en sorte que les jeux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite). Elle a été retirée suite aux indications données par la Municipalité et à l'adaptation des revêtements de deux places de jeux.

Enfin, le Service cantonal de l'éducation physique et du sport a imposé un revêtement en Tartan pour l'aire de jeux multisports. Le type de sol a dû être changé pour l'aire de jeux multisports et pour la piste de course. Dès lors, les travaux ont pu débuter mi-janvier.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, précise qu'il suit les travaux en collaboration avec M. P. MAILLEBIAU, Municipal, en charge des écoles et avec le soutien de M. Christian BORER, Technicien communal.

Actuellement, le terrain est en fin de mise en forme, trois aires de jeux sont délimitées, et les arbres

sont en cours de plantation.

L'ajout d'un terrain de pétanque ainsi que les modifications nécessitées pour obtenir la levée des oppositions auront un impact non négligeable sur le coût final des travaux. Les offres complémentaires reçues se montent à environ frs. 200'000.--. En contrepartie, des économies ont pu être faites sur les bordures des places de jeux, le revêtement de la piste, les plantations et le planning des interventions.

La Municipalité entend encore discuter avec ses partenaires pour diminuer l'impact financier et tiendra le Conseil informé de l'évolution du chantier et de ses coûts.

7. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

7.1 Abribus à Commugny

Mme Danièle BRAUN se réjouit de la prochaine installation de l'abribus sur la route de Divonne et demande quand celui du centre du village sera installé ?

Elle rappelle qu'elle a déjà posé la question en juin 2017 et demande si la Municipalité a profité de faire une commande groupée afin d'obtenir un meilleur prix ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond qu'il faut d'abord réaménager le parking et, qu'au vu de tous les chantiers existant autour du Centre scolaire, il n'est pas possible de le fermer actuellement.

Mme. Danièle. BRAUN souhaite savoir ce qui va être réaménagé dans le parking ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, rappelle que l'entrée du parking se fait par le haut et la sortie par le bas et que le bus lorsqu'il stationne bloque ces accès. Par ailleurs, la visibilité pour les automobilistes qui sortent du parking est réduite en présence du bus ce qui rend la situation dangereuse. Il est prévu de faire l'entrée et la sortie par le haut et de déplacer l'arrêt de bus vers le bas. Par ailleurs, il est aussi prévu de faire un vrai chemin le long de la salle de gym.

Mme D. BRAUN note que les travaux de réaménagement du parking interviendront lorsque le parc central aura été terminé et qu'ensuite l'abribus sera mis en place.

7.2 Signalisation route de Divonne

Mme D. BRAUN demande si la Municipalité s'est renseignée sur la possibilité d'enlever le panneau de rappel « 70km/h » situé juste après l'îlot direction « entrée du village » et cent mètres avant le panneau « 50km/h » ?

Mme la Syndiqué indique qu'elle n'a pas encore vérifié ce point avec le Voyer et qu'elle le fera pour le prochain Conseil.

7.3 AJET

M. G. DE LA FUENTE demande des informations sur l'augmentation des tarifs de l'AJET et sur les changements intervenus au niveau de sa Direction.

Mme la Syndique relève que cette question ne concerne pas le point 7 de l'ordre du jour. Il est décidé de tout de même y répondre séance tenante.

M. P. MAILLEBIAU, Municipal, confirme qu'il y aura une augmentation du coût supporté par la Commune et que celle-ci aura, indirectement, une incidence sur les tarifs appliqués aux familles. Il rappelle qu'il y a toujours plus d'enfants à accueillir et que des crèches ont été ouvertes.

Il indique que l'AJET est en pleine restructuration et qu'elle est, actuellement, à la recherche d'un Directeur. Pour l'instant, la Direction ad intérim est assurée par Mme Stéphanie Emery, Présidente du Comité de Direction, Municipale à Mies. Il relève que tout se passe relativement bien et qu'il donnera plus d'information lorsque la restructuration sera terminée.

7.4 Cession des actions de Télé-Dôle

Ce point sera traité sous point 11.

La parole n'est pas demandée.

8. PRÉSENTATION DU RACCORDEMENT DU BÂTIMENT DU CENTRE SPORTIF DES ROJALET SUR UN CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) QUI SERA INSTALLÉ SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DES ROJALET (CHAUCEY, NECKER ROJALET ET CENTRE SPORTIF DE COMMUGNY-COPPET)

Le Conseil autorise les trois intervenants à prendre la parole.

Mme la Syndique présente M. Jean-Claude TROTTI, Municipal à Coppet, qui interviendra pour la partie Centre sportif, M. Fabrice BAERTSCHY, Ingénieur du Bureau AMO-Conseils SA à l'origine de l'établissement du concept énergétique et M. Stefan BREUGELMANS Directeur des Services Industriels de Terre Sainte et environs (SITSE) en tant que partenaires du projet.

M. S. BREUGELMANS présente les SITSE et la STEP de Commugny. Il rappelle, entre autres, que les SITSE sont une association intercommunale qui s'occupe de l'épuration des eaux avec deux buts optionnels à savoir la fourniture d'eau potable et la gestion des collecteurs des eaux claires et des eaux usées. Le réseau de collecteurs représente environ 300 km autour de Terre Sainte, 16000 habitants sont connectés à l'eau potable et la station d'épuration est capable de traiter une pollution équivalente à trente millibars.

La STEP de Commugny (45 millions d'investissement) tourne depuis bientôt 4 ans et sera, en 2030, capable de traiter un volume d'eaux usées de l'ordre de 7000 m³ par jour. Lors de sa conception plusieurs éléments ont été mis en place en faveur de l'énergie renouvelable (biogaz, turbine et panneaux solaires). Aujourd'hui, le bilan énergétique est plutôt favorable. La part de l'énergie renouvelable représente environ 40 %. Il reste encore une autre source d'énergie à exploiter soit celle de la température des eaux usées.

M. F. BAERTSCHY présente les interactions du projet avec notamment les SITSE et Romande énergie Services. Il décrit, entre autres, le périmètre desservi, les données énergétiques ainsi que leurs enjeux (mazout, bois, etc.). Il détaille le réseau de fourniture de chaleur et les bâtiments concernés par les Communes ainsi que les travaux à entreprendre par bâtiment. Enfin, il explique

l'intérêt du raccordement du bâtiment du Centre sportif des Rojalets sur un chauffage à distance (CAD).

Le Président demande s'il y a des questions.

M. J.-P. RODIEUX demande si la turbine représentée sur le schéma est bien une « Pelton » ?

M. F. BAERTSCHY confirme ce fait.

M. E. WEISSKOPF félicite M. F. BAERTSCHY de la qualité de ses explications et remercie M. J.C. TROTTI de sa venue. Il constate que de toute façon le Conseil ne peut rien changer et qu'il est mis devant le fait accompli.

Il rappelle qu'un communiqué de presse a été diffusé par Romande Énergie en juin 2017. Celui-ci indiquait qu'un contrat avait été signé entre Romande Énergie, les SITSE, et ARSCO SA et que le Centre sportif était déjà inclus. Il regrette que la présentation n'ait pas eu lieu en même temps que celle de Coppet il y a un an.

En complément, M. J. C. TROTTI signale qu'à l'époque, seules des conventions pour des études ont été signées. Les contraintes n'étaient pas encore finalisées et la négociation a duré au moins six mois sur plusieurs aspects. La signature finale est intervenue fin février-début mars 2018. Il relève qu'il est normal qu'un investisseur comme la Romande Energie Services SA cherche des assurances. Il indique que des choses intéressantes ont été négociées.

Il rappelle qu'au niveau des collèges intercommunaux il était obligatoire de changer les chaudières et que l'on est d'abord parti sur l'idée d'un financement total par ARSCO SA. Ensuite, il a vite été constaté que cela ne correspondait pas aux objectifs de cette société qui n'investit pas prioritairement sur ce type d'installations. La solution la plus appropriée était de prendre des contracteurs.

Mme la Syndique revient sur un article paru dans la Côte de jeudi dernier qui montrait bien qu'investir dans un chauffage à distance (à bois) était un métier en soi. Elle pense qu'il faut tirer parti de l'expérience des autres pour ne pas faire les mêmes erreurs. L'article sera joint au procès-verbal.

M. Mark WILLIAMS aimerait savoir qui assume le risque en cas de surcoût et si les SITSE garantissent un prix ou si le risque est à assumer par les consommateurs ?

B. F. BAERTSCHY rappelle qu'il y a deux acteurs et que les SITSE font une partie des investissements pour leurs conduites (bleue sur le schéma) le reste par Romande Energie Services.

Quant au risque, en général, un contracteur et son client signent un protocole d'accord pour pouvoir réaliser une étude et déterminer les coûts. Un devis général est établi, une soumission est envoyée aux entreprises, puis les retours sont chiffrés et un contrat plus précis peut être rédigé. Il relève que le document signé en juin 2017 s'avérait être un protocole d'accord. Enfin, il confirme que la plupart des risques sont des risques de génie civil et que les plus-values sont entièrement à la charge de Romande Energie Services.

M. M. WILLIAMS demande des précisions sur les raccordements payés par ARSCO SA.

M. J. C. TROTTI indique que le raccordement pour chaque utilisateur commence à l'entrée de son bâtiment à partir de l'échangeur.

M. René BRAUN revient sur l'article paru dans le journal de la Côte du 22 mars 2018 dont l'intitulé « *le chauffage à distance pose des problèmes dans plusieurs communes, certaines font marche arrière* »

d'autres cherchent des repreneurs » lui semble assez préoccupant. Il demande quelles comparaisons ont été faites avant de choisir la solution présentée et si la possibilité d'utiliser les toits plats existants pour faire du solaire a été étudiée ?

M. F. BAERSTCHY signale qu'au vu de l'ombrage massif lié à la présence des arbres il n'est pas possible d'installer des panneaux solaires.

M. J.-P. RODIEUX, pense, qu'au vu de l'ensoleillement et des stratus, le solaire n'est pas jouable dans la région et trouve que le bon choix a été fait.

M. F. BAERSTCHY rejoint ce dernier sur ce point.

Le Président adresse les remerciements appuyés du Conseil aux intervenants pour le temps offert et la qualité des informations transmises.

9. RENVOI EN COMMISSION DU PRÉAVIS N° 01/2018

Le Président signale que, dorénavant, la demande d'examen s'appelle renvoi en commission (art 69, 2^{ème} alinéa). Pour éviter toute confusion avec les termes employés dans la loi sur les communes.

Le Bureau propose de renvoyer le préavis à la Commission des finances et à la Délégation à la Commission de gestion du Centre sportif des Rojalets.

Cette proposition est mise au vote.

Le préavis n°01/2018 est renvoyé à la Commission des finances et à la Délégation à la Commission de gestion du Centre sportif des Rojalets à l'unanimité.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 02/2018 RELATIF À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui remercie la Commission ad hoc pour son rapport.

Le Président prie le rapporteur de la Commission ad hoc, M. Ch. LOWE, de bien vouloir lire les conclusions du rapport. Après lecture, il souligne le fait que le Règlement communal n'est plus conforme à la loi sur les communes et ce depuis plusieurs années.

Le Président ouvre la discussion.

M. Norbert KALTENRIEDER demande ce qui se passerait si le Conseil refusait ce préavis ?

Le Président de la Commission ad hoc M. Ch. LOWE répond que certains membres de la commission ne repartiront pas dans ce cycle de travail.

Mme la Syndique répond que formellement, il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier.

M. J.-P. RODIEUX fait part de son expérience personnelle de Suppléant aux Délégués des SITSE et propose que l'on supprime les suppléants aux Délégués aux associations intercommunales car ils ne servent à rien.

Le Président du Conseil demande à M. J.-P. RODIEUX s'il souhaite proposer un amendement, la réponse de Monsieur le Conseiller est non.

Mme la Syndique rappelle qu'il n'est pas possible légalement de supprimer les suppléants par le biais d'une modification du Règlement du Conseil communal. En effet, ces suppléances sont prévues dans les Statuts des intercommunalités, qui ont été acceptés par le Conseil communal.

M. Ch. PETER demande pour quelle raison l'ancien article 9.1 qui prévoyait 5 membres a été remplacé par l'article 77 qui précise 1/5 des membres ?

Mme la Syndique répond que cela fait partie des éléments obligatoires prévus dans le règlement-type.

M. E. WEISSKOPF pense que le 1/5 peut être changé par le Conseil.

Le Président demande s'il y a des propositions d'amendement ?

M. E. WEISSKOPF aimerait proposer un amendement au sujet de l'article 37a intitulé « composition et attributions ».

M. Ch. LOWE remercie M. Emanuel. WEISSKOPF du travail qu'il a mené en étudiant le projet de nouveau règlement. Néanmoins, en tant que Président de la Commission ad hoc, il insiste sur le fait que chaque Conseiller peut demander à n'importe quel moment une modification du Règlement. Dès lors, il propose de voter d'abord le Règlement puis de déposer des amendements lors d'un prochain Conseil.

M. J.-P. RODIEUX trouve un peu bizarre que le Règlement soit soumis au Conseil et que l'on ne puisse pas s'y opposer formellement.

M. Cyrill SCHULER suggère de prendre connaissance de toutes les propositions d'amendements et de les examiner ultérieurement.

M. E. WEISSKOPF, refuse cette proposition et rappelle que tout membre du Conseil a le droit de proposer un amendement. Il suggère donc le choix entre deux solutions, soit voter le renvoi du préavis, soit examiner le nouveau règlement article par article.

Le Président du Conseil n'est pas favorable à un renvoi du préavis et indique que Monsieur le Préfet lui a récemment rappelé qu'il fallait que le nouveau règlement soit désormais rapidement mis en place, l'ancien n'étant plus conforme.

Puis, il indique que chaque Conseiller est en droit de proposer un amendement, voir un sous-amendement à chaque article.

Examen des amendements demandés par M. Emanuel. WEISSKOPF :

Amendement n° 1

Art 37a, Composition et attributions

La présence d'un membre de la Municipalité peut être nécessaire seulement si la commission traite une proposition de celle-ci.

Il propose d'ajouter la phrase suivante au premier paragraphe :

*..... par l'un de ses membres ou par un collaborateur lorsqu'une commission examine un préavis ou un rapport présenté par la Municipalité. Après avoir entendu le représentant de la Municipalité, la commission peut décider de poursuivre seule la délibération.
S'en suit quelques échanges de questions/réponses, puis le Président met au vote.*

L'amendement n° 1 est accepté par 30 oui, 3 non et 2 abstentions.

Amendement n° 2

Art 37 b, Objets traités (art.35 LC)

M. Emanuel. WEISSKOPF précise qu'à Commugny nous avons l'habitude que la Municipalité dépose une demande d'examen pour annoncer un préavis. Sur la base de la demande d'examen, le Conseil décide auprès de quelle(s) commission(s) est renvoyé le préavis.

Pour assurer que le Conseil soit informé à temps des préavis futurs, M. Emanuel. WEISSKOPF propose d'ajouter le texte suivant :

La Municipalité transmet au Bureau les titres des préavis qui seront annoncés au prochain Conseil. A défaut d'un préavis complet, à minima un résumé de ces préavis est joint à la convocation. Lors de cette assemblée, les commissions sont désignées par le Conseil. Chaque préavis est renvoyé à une ou plusieurs commission(s) qui rapporte(nt) à la séance suivante.

M. C. LOWE demande la parole et indique qu'il ne comprend pas la nécessité de faire un amendement pour mettre en œuvre les us et coutumes du Conseil.

M. E. WEISSKOPF précise qu'il s'agit d'une annonce de préavis et qu'à défaut d'avoir un préavis complet le Conseil aura connaissance des préavis futurs.

Mme la Syndique trouve cette demande incompréhensible.

M. C. LOWE comprend que M. Emanuel WEISSKOPF souhaite procéder en trois temps au lieu de deux et que ce serait une perte de temps.

M. C. SCHULER partage l'intention de M. Emanuel WEISSKOPF et estime qu'il s'agit d'une prérogative importante des commissions du Conseil. Il regrette que la Commission des finances soit très souvent mise devant le fait accompli sans possibilité de pouvoir influencer le cours des choses.

M. M. WILLIAMS partage les avis précités, mais se demande s'il est vraiment nécessaire de mettre ces éléments dans le Règlement de la Commune.

M. Gabriele LATERZA pense que tout amendement est légitime mais qu'il ne faut pas se précipiter afin de pouvoir mener une réflexion sérieuse. Il propose de voter le préavis et revenir plus tard sur

le sujet.

M. C. SCHULER propose à nouveau que le Conseil communal prenne connaissance de l'ensemble des amendements et qu'il décide de les examiner lors du prochain Conseil.

Le Président demande à nouveau l'avis de M. Emanuel WEISSKOPF, sur cette proposition

M. E. WEISSKOPF refuse à nouveau cette proposition, rappelle que le règlement traîne depuis deux ou trois ans, et propose de renvoyer le préavis au mois de mai prochain ou d'examiner les dix-neuf amendements qu'il a préparés.

M. C. SCHULER estime que l'on est plus à deux mois près et qu'il est important d'avoir une bonne visibilité des propositions et de considérer les choses de manière plus paisible.

M. Ch. LOWE dit qu'il est préférable d'amender un règlement déjà approuvé par l'Autorité cantonale et en vigueur car il est plus facile de faire démarrer le processus. Il rappelle que cela ne change rien du point de vue formel.

Le Président souhaite connaître l'avis des Conseillers sur un éventuel renvoi du vote et les invite à s'exprimer sur ce point

M. Marianne NAEGELI se réfère au Règlement de la police des constructions qui a pris quatre ans et demi pour être révisé. Elle pense que si l'on commence avec des amendements la procédure pourrait être rallongée de plusieurs années.

M. M. WILLIAMS estime que le Conseil est un peu pris au piège car un amendement a déjà été accepté et que de toute façon le dossier doit retourner au Canton.

M. G. LATERZA constate que le Conseil doit déjà voter le préavis avec le premier amendement voté.

Mme Floriane DECURNEX-GONZALEZ précise qu'il est possible de voter un sous-amendement pour annuler un amendement.

M. G. LATERZA a l'impression que seul M. Emanuel WEISSKOPF ne renoncera pas à proposer ses amendements. Il pense que si le Conseil ne veut pas de ces amendements, il peut voter contre et les voir présenter à nouveau lors d'une autre séance.

Le Président du Conseil confirme cette possibilité offerte aux conseillers.

M. C. SCHULER estime, comme le Président du Conseil, que M. Emanuel WEISSKOPF a le droit de présenter tous ses amendements. Pour lui il faut renvoyer ou rejeter le préavis ou voter amendement par amendement.

M. J.-P. RODIEUX estime qu'il ne sera pas possible de discuter les 19 amendements avant minuit. Dès lors, il faudrait prévoir une séance de Conseil en avril prochain pour ne pas dépasser le délai de minuit.

Mme Marianne NAEGELI estime ne pas pouvoir donner un avis sur des amendements qu'elle n'a pas reçus par écrit.

Le Président confirme avoir entendu les souhaits et les avis de chacun qui sont parfaitement sensés, néanmoins il indique qu'il se doit de faire appliquer le Règlement communal et la Loi sur les communes.

M. Ch. LOWE trouve dommage de ne pas voter une version déjà approuvée par le Canton.

M. Kokouda AFANOU demande que le Conseil se prononce sur le fait de voter le préavis ou non en l'état.

Le Président répond que cela n'est pas possible. Car si M. E. WEISSKOPF veut proposer ses amendements, c'est parfaitement son droit et que tout droit des Conseillers sera respecté.

M. E. WEISSKOPF pense qu'il faudrait demander aux Conseillers s'ils acceptent de renvoyer le préavis.

M. Ch. LOWE, Président de la Commission ad hoc est contre ce renvoi et pense que cela ne change rien à sa rédaction et n'aura pour but que de perdre encore du temps

M. E. WEISSKOPF demande au Président du Conseil que l'on vote d'abord sur le renvoi.

M. J.-P. RODIEUX pense qu'il faut dédier une séance uniquement à ce sujet qui est très important.

A la demande de M. E. WEISSKOPF, le Président met au vote le renvoi du préavis n° 02/2018.

Ce renvoi est refusé par 17 non, 13 oui et 5 abstentions.

Le président indique, compte tenu de ce vote, qu'il va être procédé au vote de tous les amendements suivants et précise que si des Conseillers veulent proposer des sous-amendements, ils peuvent le faire.

Le Président redonne la parole à M. E. WEISSKOPF pour la lecture de ses prochains amendements.

Amendement n° 2

Art 37b (Nouveau) Objets traités (art 35 LC)

A Commugny nous avons l'habitude que la Municipalité dépose une demande d'examen pour annoncer un préavis. Sur la base de la demande d'examen, le Conseil décide auprès de quelle(s) commission(s) est renvoyé le préavis.

Pour assurer que le Conseil soit informé à temps des préavis futurs, je propose d'ajouter le texte suivant :

« La Municipalité transmet au Bureau les titres des préavis qui seront annoncés au prochain Conseil. A défaut d'un préavis complet, à minima un résumé de ces préavis est joint à la convocation. Lors de cette assemblée, les commissions sont désignées par le Conseil. Chaque préavis est renvoyé à une ou plusieurs commission(s) qui rapporte(nt) à la séance suivante ».

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 2 est refusé par 21 non, 6 oui et 8 abstentions.

Amendement n° 3

Art 43 Délai

M. Emanuel WEISSKOPF propose d'ajouter le paragraphe suivant :

Sauf cas d'urgence, toute commission dispose d'un délai minimum de 30 jours calendrier pour remettre son rapport au président du Conseil, ce délai partant de la date à laquelle les membres de la commission ont reçu les documents relatifs à l'objet que la commission doit étudier.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 3 est refusé par 23 non, 6 oui et 6 abstentions.

Amendement n° 4

Art 48 Rapport

M. Emanuel WEISSKOPF propose d'ajouter la phrase suivante après la phrase qui commence avec « Tout membre » :

Si la commission se divise et présente des rapports séparés, les membres de la commission doivent en prendre réciproquement connaissance avant dépôt au président.

Les Commissions peuvent également proposer la non-entrée en matière.

M. Emanuel WEISSKOPF propose donc de modifier la 3^e paragraphe comme suit :

Lorsqu'il s'agit de l'examen d'un préavis municipal, les commissions en proposent la non-entrée en matière, l'acceptation, le rejet, le renvoi ou la modification.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 4 est refusé par 25 non, 4 oui et 6 abstentions.

Amendement n° 5

Art 48b (Nouveau) Audition de tiers

M. Emanuel WEISSKOPF propose d'ajouter un article comme suit :

Toute Commission peut entendre des tiers; elle en avise préalablement la Municipalité. Cas échéant, elle peut demander des informations complémentaires ou la mise en œuvre d'experts, dont elle précise le mandat. Dans un tel cas, elle s'adresse à la Municipalité; en cas de désaccord, le Conseil se prononce.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 5 est refusé par 20 non, 4 oui et 11 abstentions.

Amendement n° 6

Art 49 Convocation

M. Emanuel WEISSKOPF propose d'ajouter à la fin:

Les documents relatifs aux objets qui seront soumis à un vote du Conseil sont annexés à la convocation. Les conseillers qui ont manifesté leur accord peuvent recevoir leur convocation et ses annexes par voie électronique.

L'amendement n° 6 est refusé par 11 pour, 19 contre et 5 abstentions.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

Amendement n° 7

Art 50 absences et sanctions

M. Emanuel WEISSKOPF propose d'ajouter le paragraphe suivant :

Le Bureau informe le Conseil et fait inscrire au procès-verbal le nom de tout conseiller régulièrement convoqué qui a manqué deux séances consécutives sans s'excuser

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 7 est refusé par 23 contre, 5 oui et 7 abstentions.

Amendement n° 8

Art 60 Prise en considération

M. Emanuel WEISSKOPF propose de remplacer « si un cinquième des membres le demande » par « si 5 membres le demandent »

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 8 est refusé par 20 contre, 5 oui et 10 abstentions.

Amendement n° 9

Art. 61a (Nouveau) Propositions en suspens

La Municipalité présente au Conseil, au début de chaque année civile, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens.

Si le délai d'un an prévu à l'art. 94 al. 5 n'a pu être respecté, la Municipalité sollicite à cette occasion l'octroi d'un nouveau délai pour chaque proposition. Pour les propositions devenues sans objet, la Municipalité propose de les rayer de la liste. Le Conseil se prononce.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 9 est refusé par 19 contre, 7 pour et 9 abstentions.

Amendement n° 10**Art 74b (Nouveau) Suspension de la séance**

Dans l'article 30, le président a le droit de suspendre la séance pour des questions d'ordre. Il peut arriver qu'une suspension de la séance du Conseil est nécessaire. Il faut donc prévoir le cas.

M. Emanuel WEISSKOPF propose donc d'ajouter :

Sur demande de la Municipalité, du président ou d'un conseiller appuyé par cinq conseillers présents, la séance doit être suspendue momentanément. Le président fixe la durée de la suspension. S'il estime opportun ou objectivement justifié, le président peut décider lui-même de suspendre momentanément la séance. Il fixe la durée de la suspension.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 10 est refusé par 19 contre, 3 pour et 13 abstentions.

Amendement n° 11**Art 75 Renvoi**

Le Conseil est autorisé de fixer une autre proportion.

M. Emanuel WEISSKOPF propose de remplacer « le cinquième des membres » par « 5 membres ».

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 11 est refusé par 20 contre, 7 pour et 8 abstentions.

Amendement n° 12**Art. 77 al. 7 et 8**

Le nouveau règlement demande que la votation à l'appel nominal ou secret doit être appuyé par au moins un cinquième des membres alors que l'ancien règlement exigeait l'appui de 5 membres. Selon les directives du Service cantonal compétant le règlement peut fixer une autre proposition. M. Emanuel WEISSKOPF propose de garder l'ancienne formule avec l'appui de 5 membres.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 12 est refusé par 19 contre, 6 pour et 10 abstentions.

Amendement n° 13**Art 80 Second débat**

M. Emanuel WEISSKOPF propose de remplacer « le tiers » par « un cinquième »

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 13 est refusé par 20 contre, 4 pour et 11 abstentions.

Amendement n° 14

Art 83 Référendum spontané

Le nombre de membres peut être modifié.

M. Emanuel WEISSKOPF propose donc de remplacer « que cinq membres demandent » par « qu'un membre demande ».

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 14 est refusé par 27 contre, 3 pour et 5 abstentions.

Amendement n° 15

Art 85 Dépenses imprévisibles

M. Emanuel WEISSKOPF propose d'ajouter la phrase suivante :

Dans tous les cas, l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles doit faire l'objet d'une communication écrite au Conseil. Il est ensuite soumis à son approbation, par voie de préavis, dans les meilleurs délais.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 15 est refusé par 20 contre, 6 pour et 9 abstentions.

Amendement n° 16

Art 90 Crédit d'investissement

M. Emanuel WEISSKOPF propose de garder la phrase de l'ancien règlement :

A la clôture de chaque crédit d'investissement, la Municipalité doit fournir un rapport sur son utilisation dans les six mois.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 16 est refusé par 18 contre, 8 pour et 9 abstentions.

Amendement n° 17

Art 100 Délibérations

Pour améliorer la prise en compte du rapport de la commission de gestion je propose de remplacer ou d'ajouter le texte suivant :

Le Conseil délibère sur les observations et vœux comme suit :

- *le rapporteur lit chaque observation ou vœu, le syndic donne connaissance de la réponse de la Municipalité et le rapporteur déclare si la réponse est admise ou refusée par la commission;*
- *la discussion est ouverte sur les points où il y a désaccord entre la commission et la Municipalité;*
- *dans ce cas, il y a votation, même si la discussion n'est pas utilisée;*
- *sur les points où il y a accord entre la commission et la Municipalité, il n'y a votation que si la discussion est demandée;*
- *dans les deux cas prévus ci-dessus, le Conseil est appelé à se prononcer sur le maintien ou le refus de l'observation ou du vœu, mais sans pouvoir en modifier le fond;*

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 17 est refusé par 19 contre, 5 pour et 11 abstentions.

Amendement n° 18

Arrêté d'imposition

La Municipalité présente au Conseil le projet d'arrêté communal d'imposition pour l'année ou les deux années suivantes, assez tôt pour que la délibération puisse avoir lieu avant le 31 octobre.

Le projet d'arrêté d'imposition doit être préalablement renvoyé à la Commission des finances pour étude et rapport.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 18 est refusé par 19 contre, 5 pour et 11 abstentions.

Amendement n° 19

(obsolète si contenu dans la rapport de gestion)

La Municipalité présente au Conseil, une fois par année au moins, un rapport d'information sur les activités et les comptes des associations intercommunales dont la commune est membre.

Ce rapport peut faire l'objet d'une discussion. Il n'y a pas de votation.

Le Président demande s'il y a des questions, puis il met au vote.

L'amendement n° 19 est refusé par 20 contre, 3 pour et 12 abstentions.

Le Président demande s'il y a d'autres conseillers qui souhaitent présenter des amendements, puis il met au vote le préavis municipal amendé n° 02/2018.

Le préavis municipal n° 02/2018, amendé, est accepté par 30 oui, 3 non et 2 abstentions.

11. INTERPELLATION DE M. EMANUEL WEISSKOPF SUR LA CESSION DES ACTIONS DE TÉLÉ-DÔLE AU CONSEIL RÉGIONAL

L'interpellation étant soutenue par plus de 5 conseillers le Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne les réponses aux questions suivantes :

1) *Quelle est la situation actuelle concernant le transfert des actions de Télé-Dôle au Conseil régional (tel que voté par le Conseil communal) ?*

Le blocage provient de Télé-Dôle SA qui n'a pas répondu à la relance de la Municipalité. Par ailleurs, selon les Statuts de cette Société Anonyme ce sont les actionnaires qui acceptent la transmission à un nouvel actionnaire.

2) *Que compte faire la Municipalité afin d'assurer que la commune de Commugny ne soit pas obligée de participer au financement des investissements de Télé-Dôle ?*

Selon la loi les actionnaires n'ont aucune obligation d'investir et aucune responsabilité sur les dettes de la Société.

3) *Que va-t-il se passer si le Conseil Communal refuse une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les investissements de Télé-Dôle ?*

La Municipalité n'est pas en mesure de répondre à cette question car Télé-Dôle n'a donné aucune information à ce sujet.

Le Président remercie Mme la Syndique de ses réponses et ouvre la discussion.

M. E. WEISSKOPF demande qu'une résolution indiquant que la Municipalité fasse tout son possible pour transférer ses actions au Conseil régional soit votée.

Mme la Syndique rappelle que le Conseil régional peut refuser d'être le bénéficiaire des actions de Télé-Dôle.

La résolution suivante: "la Municipalité s'engage à tout faire pour céder les actions de Télé-Dôle au Conseil régional" est acceptée par 33 oui, 0 non et 2 abstentions.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

En préambule, le Président rappelle que les divers et propositions individuelles ne doivent pas s'éloigner des affaires concernant la Commune.

Il n'y a pas de proposition individuelle.

12.1 Site internet de la Commune

M. J.-P. RODIEUX félicite M. E. WEISSKOPF et signale que le lien du site « choc électrique » ne se trouve plus sur le site. Il trouve ce fait non anodin car un tiers des habitants de Commugny sont concernés par ce sujet qui représente une dépense de 100'000.-- à 120'000.-- francs.

Mme la Syndique relève qu'il n'y a pas de volonté politique derrière cette disparition. Cette information va être remise sur le site.

12.2 Arrêt de bus face au chemin de Barrauraz

M. E. WEISSKOPF demande si le coût est bien pris en charge par le Canton ?

M. M. GOLAY, Municipal, précise que le Canton paie l'aide à la traversée ainsi que la modification de la « plateforme » et que l'abribus et les lampadaires sont à la charge de la Commune.

12.3 Abribus

M. E. WEISSKOPF demande si les abribus coûteront autant qu'à Coppet à savoir entre 50'000.-- et 60'000.-- francs ?

M. M. GOLAY, Municipal répond par la négative.

12.4 Gestion du personnel

M. E. WEISSKOPF, constatant une forte augmentation du nombre des collaborateurs de la Commune demande si un Règlement du personnel sera prochainement soumis au Conseil ? Il souhaite aussi obtenir un organigramme.

Mme la Syndique précise que la Municipalité prévoit l'élaboration d'un Règlement du personnel.

12.5 Rénovations énergétiques

M. Y. HERMANJAT, Municipal, rappelle qu'il est possible d'obtenir des subventions et qu'il ne faut pas hésiter à le faire.

La parole n'est plus demandée.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision, à l'exception des amendements refusés sous point n° 10 selon accord du Conseil.

Le procès-verbal de décision est accepté à l'unanimité.

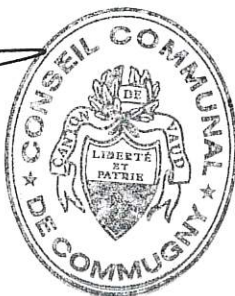
Le prochain Conseil communal aura lieu le

mercredi 16 mai 2018, à 20h15

La séance est levée à 23h.45.

Le Président

Thierry DEHAYNIN



La Secrétaire

Mireille SCHICK